

Image not found or type unknown



héritage des grands-parents

Par **mimijodeli**, le **03/03/2010** à **17:50**

Bonjour,

Lorsqu'un enfant a refusé l'héritage de son père, décédé et endetté
fiscalement, et ce, devant notaire, peut-il hériter de ses grands-parents (en filiation du père).

Merci, pour votre réponse.